

## Épisode de canicule sur le département du Gard

Nîmes, le 05 juillet 2026

**Météo France a activé la vigilance orange Canicule dans le Gard à compter du dimanche 5 juillet, à midi. Le département va être touché par une vague de chaleur à partir d'aujourd'hui. Cet épisode pourrait durer plusieurs jours.** Le préfet a demandé l'activation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et réunira le comité canicule dès ce début de semaine. Les acteurs sont pleinement mobilisés dans le suivi de ce phénomène météorologique.

Les températures minimales sont proches de 25 degrés la nuit et les températures maximales pourraient atteindre 38 degrés, localement 39 degrés.

Les personnes âgées, les enfants, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes isolées, les sportifs et les personnes qui travaillent en extérieur doivent être particulièrement attentifs à la déshydratation et aux coups de chaleur.

Le préfet du Gard appelle chacun, y compris les personnes en bonne santé, à observer la plus grande vigilance vis-à-vis d'eux-mêmes et des personnes vulnérables dans leur entourage.

**Pour rappel les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.**

### Transport d'animaux

Les transports routiers d'animaux vivants réalisés sur le territoire dans le cadre d'une activité économique, sont interdits de 13h à 18h (application de l'arrêté du 22 juillet 2019 restreignant le transport routier d'animaux vertébrés terrestres vivants durant les épisodes caniculaires).

### Travail par fortes chaleurs - Dérogation pour les entreprises gardoises de BTP dans le cadre de la lutte contre les bruits de voisinage

Le préfet du Gard a pris un arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, pour les entreprises du secteur du BTP. La réalisation des travaux de 6 heures à 21 heures 30 est autorisée aux entreprises gardoises du BTP ne pouvant aménager leur activité, à l'exception de ceux se déroulant dans un rayon de 100 mètres autour d'établissements sensibles (sanitaires, médicaux-sociaux, crèches).

**Cette dérogation est valable jusqu'au 15 juillet inclus.**

### Conseils de comportement :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée : fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;

- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau. Pour les personnes âgées : buvez 1.5L d'eau par jour et mangez normalement. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Évitez de boire l'alcool : En période de fortes chaleurs, l'alcool accentue le risque de malaise et de déshydratation.
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques ;
- Évitez les efforts physiques pendant les vagues de chaleur, aux heures les plus chaudes de la journée que ce soit dans un cadre professionnel, récréatif ou sportif ;
- Écoutez France Bleu Gard Lozère : 90.2 MHz. Tenez-vous informés sur les sites internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr), [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) ou [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## FOCUS

### Avec ces fortes chaleurs, les risques sont démultipliés à tous les niveaux !

- **Travail par fortes chaleurs**

Une très grande vigilance s'impose pour tous ceux qui exercent une activité professionnelle à l'extérieur. La canicule ou des conditions inhabituelles de chaleurs sont à l'origine de troubles pour la santé voire d'accidents du travail.

Fatigue, sueurs, nausées, maux de tête, vertiges, crampes... Ces symptômes courants liés à la chaleur peuvent être précurseurs de troubles plus importants comme la déshydratation ou un coup de chaleur.

L'employeur doit prendre en compte les risques induits par les conditions climatiques et adapter le travail en conséquence. La prévention la plus efficace conduit à éviter ou au moins limiter le travail en extérieur par fortes chaleurs.

En période de canicule, des mesures préventives simples et efficaces permettent de remédier aux effets de la chaleur :

- Travailler de préférence aux heures les moins chaudes
- Effectuer une rotation des tâches avec des postes moins exposés
- Augmenter la fréquence des pauses
- Limiter le travail physique
- Installer des sources d'eau fraîche à proximité des postes de travail
- Aménager des aires de repos climatisées ou des zones d'ombre...

- **Pratique du sport et manifestations sportives**

En période de canicule, il est recommandé d'éviter les activités intenses entre 11h et 17h et de privilégier les horaires des matin et soir, tout en adaptant la tenue et en surveillant les signes de déshydratation ou d'insolation.

Les organisateurs de manifestations sportives sont tenus de prendre toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de leurs événements (déplacement, report ou annulation de certaines épreuves).

- **Le risque noyade**

Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux baignades en mer, piscines, lacs et rivières. Or ces températures caniculaires augmentent le risque de noyades.

Faites attention à l'hydrocution (choc thermique), surveillez en permanence les enfants, choisissez un lieu de baignade surveillé et tenez compte de votre état de santé et/ou de votre forme physique.

- **Attention au risque incendie**

L'actualité nous montre l'impérieuse nécessité d'être vigilants face au risque incendie, tant au regard de la situation météorologique et hydrologique du département, que des comportements à adopter. Pour rappel, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin, peuvent suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement.

Ces comportements peuvent avoir de graves conséquences sur la nature, les habitations, les entreprises, les campings, mais aussi tuer des animaux et menacer des vies humaines. Alors, soyons vigilants et adoptons les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à débroussailler votre jardin en dehors de la période à risque.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

- **Bien-être animal**

Les services de l'État attirent votre attention sur la problématique de la protection des animaux lors de fortes chaleurs. Tout détenteur d'animal domestique, d'élevage ou de compagnie, doit maintenir ses animaux dans des conditions climatiques supportables, et répondant aux besoins de son espèce. Il est ainsi rappelé aux particuliers de veiller à préserver leurs animaux de la chaleur et ne pas les laisser dans les véhicules en pleine canicule.

- **Manifestations taurines**

Concernant les événements avec animaux (notamment le cas particulier des manifestations taurines de type abrivado, bandido et encierro), les communes et les organisateurs sont invités à déplacer ces festivités en fin de journée à partir de 20h afin d'éviter des parcours en pleine chaleur au milieu de la journée et l'attente des animaux, dans les camions, pendant la journée. De même, les abrivados longues doivent être évitées pendant la période de vigilance canicule. Les services vétérinaires sont mobilisés durant cette période pour vérifier le respect de ces bonnes pratiques.